RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Montbazens

Séance du 31 mars 2025 Délibération n° 31032025-01				
Objet de la Délibération :	Excusés: Aurore BORREDA (pouvoir donné à C. BEC), Axelle			
Compte rendu des décisions	BOYER (pouvoir donné à C. VIGUIER), Daniel MAYANOBE			
prises par le Maire par	(pouvoir donné à M. ROUMEGOUS).			
délégation du Conseil Municipal	Secrétaire de séance : Francis ESPINASSE.			

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal et expose les dépenses engagées telles qu'elles figurent ci-après :

BUDGET GÉNÉRAL

Date de la décision Signature Contrats	Libellé	Entreprises retenues	Coût de la prestation €HT
24 janvier 2025	Mise en place d'une zone à 30 km/h Avenue du Ségala	SIGNAUX GIROD	20 381.03
24 janvier 2025 Rénovation des jeux Parc de Jaunac		PROLUDIC	1 966.66
25 février 2025	Protection Cybersécurité	SIA 12	1 625.00

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** à l'unanimité des membres présents, des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

VOTES:

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Certifié exécutoire, Transmis en Préfecture, Publié et notifié le 4 avril 2025 Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Francis ESPINASSE

Jacques MOLIERES